

LE CALENDRIER D'INSCRIPTION

Les inscriptions et le paiement en ligne se font via l'application My Péri school.

POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION

Rendez-vous sur : <https://forestsurmarque.myperischool.fr>

Un code d'accès vous sera demandé à l'inscription : **FR3ST59**

Prépaiement de vos inscriptions par carte bancaire sur votre espace parent My Périshool	Le Service Jeunesse de la commune est à votre disposition pour vous accompagner
Transmission de vos justificatifs via votre espace parent	Application mobile parents disponible sur Google Play et App Store

Mercredi période 1 - 2023

du mercredi 6 septembre au mercredi 18 octobre 2023

- INSCRIPTIONS EN LIGNE :

du 12 juillet au 28 août 2023 pour les forestois

du 19 au 28 août 2023 pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE : le samedi 15 juillet de 10h30 à 12h

Vacances d'Automne 2023

du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre

- INSCRIPTIONS EN LIGNE :

du 22 septembre au 6 octobre 2023 pour les forestois

du 29 septembre au 6 octobre 2023 pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE : le samedi 23 septembre de 10h30 à 12h

Mercredi période 2 - 2023

du mercredi 8 novembre au mercredi 20 décembre 2023

- INSCRIPTIONS EN LIGNE :

du 9 au 23 octobre 2023 pour les forestois

du 16 au 23 octobre pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE : le mercredi 11 octobre de 17h à 18h15

Mercredi période 3- 2024

du mercredi 10 janvier au mercredi 14 février 2024

- INSCRIPTIONS EN LIGNE :

du 4 au 18 décembre 2023 pour les forestois

du 11 au 18 décembre 2023 pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE : le mercredi 6 décembre de 17h15 à 18h15



Vacances d'Hiver 2024

du lundi 26 février au vendredi 8 mars 2024

- INSCRIPTIONS EN LIGNE :

du 22 janvier au 5 février 2023 pour les forestois

du 29 janvier au 5 février 2023 pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE : le mercredi 24 janvier de 17h15 à 18h15

Mercredi période 4- 2024

du mercredi 13 mars au mercredi 17 avril 2024

- INSCRIPTIONS EN LIGNE:

du 19 février au 4 mars 2024 pour les forestois

du 26 février au 4 mars 2024 pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE : le mercredi 21 février de 17h15 à 18h15

Vacances de Printemps 2024

du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024

- INSCRIPTIONS EN LIGNE :

du 18 mars au 1er avril 2024 pour les forestois

du 25 mars au 1er avril 2024 pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE : le mercredi 20 mars de 17h15 à 18h15

Mercredi période 5 - 2024

du mercredi 15 mai au mercredi 3 juillet 2024

- INSCRIPTIONS EN LIGNE:

du 8 avril 22 avril 2024 pour les forestois

du 15 au 22 avril 2024 pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE: le mercredi 10 avril de 17h15 à 18h15

Vacances d'été

Juillet - du lundi 8 au vendredi 26 juillet

Août- du lundi 26 au vendredi 30 août

- INSCRIPTIONS EN LIGNE

du 20 mai au 3 juin 2024 pour les forestois

du 27 mai au 3 juin 2024 pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE: le mercredi 22 mai de 17h15 à 18h15

Mercredi période 6- 2024

du mercredi 4 septembre au mercredi 16 octobre 2024

- INSCRIPTIONS EN LIGNE:

du 1er juillet au 19 juillet pour les forestois

du 8 juillet au 19 juillet pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE: le mercredi 3 juillet de 17h15 à 18h15

Vacances d'automne

du lundi 21 octobre au jeudi 30 octobre 2024

- INSCRIPTIONS EN LIGNE:

du 16 septembre au 28 septembre 2024 pour les forestois

du 23 septembre au 28 septembre 2024 pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE: mercredi 18 septembre de 17h15 à 18h15

Mercredi période 7- 2024

du mercredi 6 novembre au mercredi 18 décembre 2024

- INSCRIPTIONS EN LIGNE:

du 1er juillet au 19 juillet pour les forestois

du 8 juillet au 19 juillet pour les personnes extérieures à la commune

- EN PERMANENCE: le mercredi 3 juillet de 17h15 à 18h15

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les mercredis récréatifs

L'inscription se fait à la période complète, avec la possibilité de choisir entre un forfait à la journée, à la matinée ou à l'après-midi. Il est possible de sélectionner les jours de garderie et/ou de cantine. Toutefois, les familles doivent impérativement inscrire leur enfant en cantine et en garderie au mois complet. Jusqu'à la fin de chaque mois, l'inscription pour le mois suivant sera possible.

Les vacances scolaires

L'inscription se fait à la semaine complète avec la possibilité de choisir entre un forfait à la journée, à la matinée ou à l'après-midi. L'inscription en garderie se fait également à la semaine complète. Les familles ont la possibilité de sélectionner les jours où leur enfant prendra le repas de la cantine.

A réception des demandes d'inscription, il faut compter un délai de 4 jours maximum pour le traitement de la demande. Le service jeunesse vérifie que le **dossier est complet** et que la famille est **à jour de ses acquittements de facture** pour les prestations précédentes. Si ces deux conditions sont remplies, les réservations sont validées.

Toutes les modifications et/ou annulations sont à faire **avant la date de clôture** des inscriptions.

LA FACTURATION

Les tarifs sont votés par délibération du Conseil Municipal. Les tarifs applicables aux usagers sont calculés en fonction des ressources, selon le quotient familial. Ce tarif est appliqué pour l'année scolaire concernée à réception des documents.

Plusieurs modalités de paiement sont proposées :

- Le paiement en ligne, qui s'effectue via le portail famille
- Le paiement par chèque bancaire, par chèques vacances ou en espèces

La commune ne pourra rendre la monnaie ou générer un avoir pour le trop perçu en cas de paiement par chèque vacances. Pour tout paiement différent du paiement en ligne le paiement s'effectue au moment de la permanence d'inscription.

ATTENTION: Toute **inscription non réglée** avant le début de la session sera annulée.

Toute **absence injustifiée de plus de 2 jours** annulera automatiquement l'inscription de l'enfant.

CONTACT

Mme DELEDALLE Manon

Coordinatrice Enfance

06 40 72 51 88

centredeloisirs@forestsurmarque.fr

- **Du mardi au vendredi** : de 9h à 12h et de 13h à 17h
- ➔ dont une permanence aux habitants de **17h15 à 18h15**
- **Le samedi matin** : de 9h à 12h
- ➔ dont une permanence aux habitants de **10h30 à 12h**